



Mon employeur veut me forcer a rester le soir en imposant des reunions

Par **Pascaldu34**, le **24/02/2023** à **10:43**

Bonjour, je suis cadre forfait 218 jours, je suis en conflit avec mon responsable qui ne veut pas me laisser libre des gerer mes horaires comme mon contrat 218j le permet;

il veut m imposer des reunions a 17h 30 tous les soirs pour m imposer des rester le soir, a t il le droit?

merci de vos retours

Par **P.M.**, le **24/02/2023** à **11:00**

Bonjour,

Vous pourriez vous référer à l'Arrêt du [15 décembre 2016 Cour de cassation Pourvoi n° 15-17.568](#) :

[quote]

la cour d'appel, qui a constaté que les salariés étaient soumis à un planning contraignant imposant leur présence au sein de l'entreprise à des horaires prédéterminés, ce qui est antinomique avec la notion de cadre autonome, en a exactement déduit que l'employeur ne pouvait recourir à une convention de forfait en jours et qu'il y avait lieu de leur appliquer le droit commun de la durée du travail, lequel suppose un décompte des heures supplémentaires sur la base des heures de travail réellement effectuées

[/quote]